

UN AUTRE REGARD sur notre commune

N° 7 - Décembre 2008



Nous vous souhaitons de tout cœur de bonnes fêtes de fin d'année, en espérant que 2009 sera plus prospère que ces derniers mois.

Nous continuerons évidemment à vous informer de manière détaillée et objective sur la gestion de notre commune.

Bonne année, bonne santé à tous.

V K H

Maxime Léonet, Jean-Claude Vincent, Firmin Grofils, Mano Nicolas

Conseil communal du 6 novembre 2008

Nous commençons par l'approbation du procès-verbal du conseil précédent.

Nous tenons à revenir sur le sujet des plaines de jeux puisqu'il nous avait été répondu que « *le collègue n'a pas été averti des travaux supplémentaires et qu'il a donc demandé des justificatifs à la Direction des Services Techniques* », et ce pour un montant conséquent. A ce jour, notre commune n'aurait pas encore reçu les explications demandées mais un rendez-vous serait (?) prévu avec l'auteur de projet.

Nous signalons notre étonnement puisqu'après contact avec un responsable de l'entreprise chargée de la réalisation des plaines, ce dernier nous a certifié et prouvé que notre commune était bien au courant des suppléments et que le cahier des travaux avait été signé par l'échevin concerné. La nouvelle réponse qui nous est donnée « *nous étions bien au courant des travaux supplémentaires mais pas du coût de leur réalisation* » se passe donc de commentaires.

Après cette mise au point, nous attaquons l'ordre du jour en présence de notre receveur régional pour le compte 2007.

Lors de sa présentation du compte, notre receveur a bien insisté sur le fait que ces deux dernières années étaient positives pour notre commune car nous venons de réaliser deux excellentes ventes de bois consécutives.

Nous avons alors posé nos questions concernant entre autres : les dettes au bilan, le quasi-quadruplement des primes d'assurance du personnel communal, les frais (réceptions, coopération, fêtes & cérémonies,...), les cinquièmes provisionnels des chasses, l'absence d'entretien de voirie au compte, certains subsides non-reçus,...

Quelques exemples :

Nous avons fait remarquer à l'assemblée que même si notre bourgmestre avait promis lors de la journée de travail, en présence du gouverneur, qu'il assumerait seul son billet d'avion pour « Kabondo », nous avons trouvé dans les comptes la note de son voyage. Apparemment sa mémoire lui a fait défaut car il ne se souvient plus ... et nous reproche d'avoir une trop bonne mémoire.

Nous rappelons que même si un budget avait été prévu à cet effet, il n'y a pas eu 1 euro dépensé en 2007 pour l'entretien de nos voiries. Pour la petite histoire (et nous devons dire que cela ne nous pas fait rire), le bourgmestre a ajouté qu'il en était de même pour 2008 !

Nous épinglons une belle diminution des frais de boissons à charge de notre commune lors des cérémonies par rapport à l'année précédente, frais que nous avons dénoncés voilà un an comme étant très élevés en 2006, certainement en raison des élections communales.

Nous demandons une explication par rapport à un paiement de jetons (kermesse d'octobre 2007 à Haut-Fays) qui apparaît dans les comptes, au grand étonnement de certains. A ce sujet, nous ne comprenons pas pourquoi tous les villages n'y ont pas droit... Le bourgmestre nous a simplement répondu qu'il s'était laissé forcer la main suite à une publicité mensongère affichée sur une attraction foraine.

En conclusion de ce point, voici le commentaire que nous avons lu en séance :

Le compte à l'ordinaire commence à s'éclaircir et malgré les 125.000 € de non-valeurs créditées, le résultat comptable en fin d'exercice est bon. Les rentrées de taxes (principalement l'Impôt des Personnes Physiques) et de ventes de bois ont été excellentes en 2007. Votre compte est cependant faussé de 200.000 € puisque vous n'avez pas comptabilisé un prélèvement, qui vous était pourtant imposé par la tutelle... Quel oubli !

Le compte extraordinaire est peu représentatif et fort différent du budget, tout simplement parce que toute une série de gros travaux budgétisés sur 2007 ont été reportés.

Au niveau général, l'ensemble des dettes reprises au bilan a doublé. Vous aviez beau vous montrer sceptique en février 2007 quand nous vous annoncions que lorsque vos comptes seraient régularisés, nous aurions une dette de 2.200 € par électeur ... en la recalculant avec précision, maintenant que nous avons enfin des chiffres réalistes, nous obtenons 2.113 €!

Nous tenons à remercier notre receveur et tout le personnel administratif qui a tant œuvré pour la remise en ordre de nos comptes communaux . Nous avons apprécié leur disponibilité pour écouter nos remarques et répondre à nos questions... Questions que nous leurs avons posées il y a plusieurs jours (comme d'habitude) pour leur permettre de préparer leurs réponses avant le conseil.

Le travail effectué méritant d'être reconnu, nous voterons pour ce compte 2007.

Par contre, comme c'était déjà le cas en début d'année avec le CPAS, on nous présente des documents où le chiffre le plus important – c'est-à-dire le résultat de l'exercice – n'est pas correct.

Deux colonnes du tableau de synthèse sont remplies d'erreurs. Il s'agit du compte 2007 (donc notre sujet du jour) et du budget 2007 (donc notre base de comparaison). En effet, ce sont les mêmes données qui sont comptabilisées en recettes à l'ordinaire et à l'extraordinaire du compte ! De plus, le budget initial repris à l'ordinaire est la version corrigée par la tutelle, en opposition avec le budget extraordinaire qui est le projet proposé au conseil avant envoi à la tutelle et les multiples corrections imposées par celle-ci. Comment peut-on comparer des pommes avec des poires ?

Nous tenons à préciser ici que nous ne critiquons pas le travail administratif (car c'est bien connu : il n'y a que celui qui ne fait rien qui ne se trompe jamais), mais bien votre absence de vérification.

Vous n'auriez jamais dû vous permettre de faire des remarques sur votre prédécesseur au niveau de son contrôle du travail comptable et de certains « cadavres dans les placards ». C'est un peu l'histoire de l'arroseur arrosé !

Le receveur ayant quitté la table de conseil, nous sommes passés aux modifications budgétaires. Rien de bien spécial, nous avons approuvé. A cette occasion, nous apprenons qu'il nous est accordé un supplément de subsides d'un montant de 100 000 € pour les PIC Verts (Voies lentes). Ce supplément est lié au frais de construction d'une passerelle au-dessus de l'Almache pour une augmentation de budget de 125 000 €.

Vient ensuite la modification de la dotation communale pour la Zone de police. Nous décidons d'augmenter notre cotisation de 10 € par habitant en 2008 et la même chose en 2009, ce qui permettra à la Zone de police de faire face à l'augmentation de ses coûts de fonctionnement qui sont principalement des augmentations de frais de personnel.

Nous approuvons quelques modifications budgétaires du CPAS, dues principalement à l'augmentation des traitements mais aussi à l'achat de matériel informatique.

Autre gros morceau de l'ordre du jour : les taxes communales. Les taux de taxation du précompte immobilier et des centimes additionnels à l'IPP (Impôt des Personnes Physiques) n'ont aucune raison d'être modifiés. Par contre, en se référant au budget prévisionnel d'Idelux, le collège nous propose d'augmenter la taxe sur les déchets : la taxe communale sera donc de 110 € par ménage (au lieu de 80) et 70 € pour les isolés (au lieu de 40). En contrepartie, la taxe sur les égouts sera supprimée. Ayant systématiquement refusé de voter cette taxe depuis notre entrée au conseil, nous marquons notre accord sur ce dossier. Seule la taxe de séjour, que nous considérons toujours comme un frein à l'activité économique, ne sera pas votée par notre groupe.

Dans la foulée, nous arrêtons une mise à jour du règlement communal concernant la gestion des déchets.

Vient ensuite la question de l'engagement d'un conseiller logement en commun avec Wellin. La Région Wallonne propose aux communes de les aider quant au financement des frais de personnel et de fonctionnement. Ce conseiller sera chargé d'actions dans le cadre du plan d'ancrage communal. Notre groupe n'est pas convaincu de la nécessité d'engager une personne à mi-temps pendant deux ans pour ce travail, même si d'autres missions pourraient lui être attribuées. Seul le collège votera pour cet engagement supplémentaire.

Dans le cadre d'un appel à projet relatif à la gestion du patrimoine funéraire, notre commune a décidé de rentrer un dossier concernant la consolidation de l'escalier du cimetière de Gembes (sujet pour lequel notre groupe est déjà intervenu à plusieurs reprises) et par la même occasion la création d'un columbarium dans les loges situées sous ce dernier. Ce projet pourrait être subsidié à 60 %, soit 8 196 € de subsides pour un coût total de 13 660 €. Nous rappelons qu'il serait bien de rénover également le columbarium de Haut-Fays et redemandons la mise en place d'une solution pour le cimetière de Daverdisse.

Nous devons ensuite ratifier la pose de deux jets moussants pour rendre plus « *vivantes (sic)* » les fontaines nouvellement créées à Haut-Fays et ce pour un montant de 2 400 €. Etant donné que la pose est déjà réalisée, nous ne voyons plus l'intérêt de nous demander notre avis. Nous votons contre.

Après cela, nous visons le budget 2009 de la Fabrique d'Eglise de Daverdisse. Les comptes 2007 de la Fabrique de Porcheresse seront quant à eux évoqués sous huis clos.

Nous décidons de l'achat de deux ordinateurs (le premier pour un employé communal et le second de type « Mac », suite à une demande spécifique de l'école de Porcheresse). A notre question de savoir pourquoi ne pas remplacer également le clavier et la souris de l'école, il nous est répondu laconiquement que « *ceux-ci ne devaient pas être trop fatigués* » !

Nous ratifions une motion visant la compétence des communes en matière urbanistique dans les sites Natura 2000, suivant proposition de l'Union des villes et communes.

Avant de passer au point supplémentaire ajouté à l'ordre du jour en début de conseil, nous décidons de procéder à une adjudication publique pour la stabilisation du contrefort de l'Eglise de Haut-Fays. Suite à un appel d'offre

après de neuf entreprises, une seule a remis prix et celui-ci est beaucoup plus élevé que l'estimation qui avait été dressée par l'auteur de projet.

En fin de conseil, nous évoquons la possibilité de location d'un bâtiment privé qui pourrait servir de classes pendant les travaux de l'école de Porcheresse. Le coût des quelques aménagements à réaliser et de la location serait nettement moindre que la location de containers et ce pour un meilleur confort des enfants et du personnel enseignant. Nous acceptons ce projet sous réserve d'un accord du service incendie.

Conseil communal du 15 décembre 2008

Après l'habituelle approbation du procès-verbal du conseil précédent, des représentants d'Idelux viennent présenter leur nouveau projet.

Notre province, malgré certains atouts, est en retard en ce qui concerne la création de richesse (PIB). Ce n'est pas le cas en matière d'emploi, mais, pour diverses raisons, on s'attend à une dégradation prochaine.

Le projet d'Idelux vise à développer la mise en commun pluricommunale de la gestion de nouveaux espaces de développement économique, en respectant les atouts écologiques et paysagers de la province.

En ce qui nous concerne, il est proposé de nous grouper avec Wellin, Libin et Tellin. Mais notre commune, en raison notamment du plan de secteur et de Natura 2000, ne dispose pas de beaucoup d'espace affectable au type de développement envisagé. Il n'y a guère chez nous que les sites « kaolin » de Gembes et de Haut-Fays.

Incontestablement, le projet d'Idelux est intéressant, mais nous n'en sommes qu'aux premiers balbutiements alors que d'autres zones sont déjà constituées. Est-ce lié au fait que notre maieur ne s'est présenté à aucune des réunions préliminaires ? ...absences déplorées par Idelux.

Deuxième point : assemblées générales d'Idelux, de l'AIVE, d'Idelux finances. Les ordres du jour sont acceptés.

Il est question ensuite d'une assemblée générale extraordinaire d'Interlux. La commune devra acquérir des parts supplémentaires. Grâce à un accord avec Electrabel, ces acquisitions seront payées graduellement au cours des trois prochaines années. La valeur des parts supplémentaires n'est pas encore connue.

Les comptes des fabriques d'églises de Porcheresse et Haut-Fays sont visés sans problème.

Le conseil approuve ensuite le recrutement d'un(e) employé(e) d'administration à plein temps en remplacement d'un mi-temps existant. Cela se justifie, nous dit-on, par le fait que la charge de travail administratif est de plus en plus lourde et complexe. Lorsque nous demandons comment une seule personne a pu s'en tirer pendant plusieurs années, il nous est répondu qu'elle ne s'en tirait pas ! (Ndlr : alors pourquoi l'avoir si peu considérée ?)

On en vient alors à des questions d'aliénations de parcelles communales. La première, sise à Gembes, étant un excédent de voirie, l'avis du commissaire voyer est nécessaire. En cas d'accord de celui-ci, le conseil consentira une aliénation conditionnelle avec réserve d'infrastructure à titre gratuit. Mais pourquoi ce point arrive-t-il seulement maintenant au Conseil, alors qu'il a été traité par le Collège avant le Conseil précédent, demande l'un d'entre nous ? Réponse : il n'y a pas urgence ; il faut laisser du travail pour tous les Conseils !
Sans commentaire.

La seconde parcelle, à Porcheresse, enclave en fait plusieurs propriétés de la rue du Chenai. Le conseil décide d'en proposer le rachat aux différents propriétaires.

Le décompte final des travaux de la traversée de Haut-Fays est supérieur à la prévision initiale. On passe de 720 000 € environ à 916 404 €, en raison de travaux non prévus (éclairage, coffre supplémentaire de la rue de Burnaifontaine, déblais supplémentaires, sol plus rocheux que prévu, modifications demandées par certains riverains, réfection de la cour de l'école...)

Le point épineux de la soirée concerne la demande de reclassement de la commune. En prenant en compte divers critères (nombre de gîtes et de nuitées touristiques, résidents non inscrits, etc...), nous pourrions être considérés comme une commune de plus de 1500 habitants. Le but de cette manœuvre est d'augmenter le salaire de notre secrétaire communale.

Initialement (et par distraction sans doute) il ne nous avait pas été précisé que cela entraînait également une augmentation des traitements des membres du collège communal. Heureux bourgmestre et échevins qui contrairement à notre secrétaire (qui ne peut justifier d'ancienneté), sont payés proportionnellement au maximum de cette échelle barémique (elle-même indexée). De tels « dommages collatéraux » sont-ils acceptables en cette période de crise ?

Se rendant compte que cela ne nous avait pas échappé, le principal intéressé dut nous informer de ce « détail » en séance.

Nous estimons que les membres du collège retireront un intérêt personnel dans cette décision et que dès lors, conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les mandataires concernés n'ont pas le droit de prendre part au vote sur cette question. C'est avis n'est évidemment pas partagé par la majorité. Nous votons donc contre la proposition pour des raisons de procédure.

On aborde ensuite le coût supplémentaire des quatre plaines de jeux. Justifications données, il est approuvé.

Des points supplémentaires sont ajoutés par un membre de notre groupe :

- Les épicéas situés à Porcheresse au carrefour de la rue de Graide et du Culot de Là-Haut sont malades. Nous proposons de les remplacer par des feuillus. La commune soumettra la question au DNF.
- La croix qui se trouve au même endroit est dégradée et le Christ n'est plus fixé. La réfection des diverses croix de la commune est justement en cours, nous dit-on. Cela fait plaisir de voir que nos courriers font bouger les choses !
- Au chemin de Naomé, le tuyau d'écoulement des eaux est bouché par des dépôts de détrit. En cas de fortes pluies, l'eau pourrait s'écouler sur le chemin et le dégrader. L'échevin concerné promet de faire le nécessaire, mais craint que le problème ne se reproduise. Il signale en outre que, de part et d'autre, les terrains sont privés.

Pour terminer, nous vous apprenons le départ de notre receveur, qui s'occupera désormais d'Herbeumont et Libin. Il est déjà remplacé depuis ce 9 décembre. C'est lui qui a remis en ordre les comptes communaux, et la tâche n'était pas mince. Nous avons eu l'occasion d'apprécier sa disponibilité, ses compétences et sa neutralité. Nous profitons de cette publication pour le remercier et lui souhaitons de s'épanouir pleinement dans sa nouvelle affectation.